



## **Les associations de collectivités appellent à une mobilisation de tous les acteurs en faveur d'un plan d'accélération de la prévention, du tri et du recyclage des emballages et saluent l'abandon par le gouvernement de la fausse consigne sur les bouteilles plastiques**

*28 septembre 2023*

Après 4 années de concertation et d'études d'évaluation, les associations de collectivités saluent solennellement la décision du gouvernement portée par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, d'écarter le projet de fausse consigne pour recyclage des bouteilles plastiques soutenue par l'industrie de la boisson et des eaux en bouteille, et dont les conséquences économiques, sociales et environnementales suscitaient le scepticisme et même l'opposition de la plupart des acteurs (associations de collectivités mais aussi associations de consommateurs, ONG environnementales, commerces de proximité, professionnels des déchets et du recyclage des plastiques).

Les représentants des collectivités appellent désormais le gouvernement à mettre en œuvre dans les plus brefs délais un plan ambitieux d'accélération de la prévention, du réemploi, de la collecte sélective et du recyclage des emballages, s'appuyant sur la mobilisation générale de tous les acteurs (metteurs sur le marché, distribution, éco organismes, collectivités, État, ONG) et s'inspirant des propositions des associations de collectivités, mais aussi des autres acteurs de la filière avec un mot d'ordre : « moins d'emballages et des emballages triés partout, tout le temps et par tout le monde ! » pour atteindre les objectifs de la France et de l'Union européenne.

Les associations de collectivités se mettent à la disposition du gouvernement pour participer activement à la mise en place de cette nouvelle stratégie française d'économie circulaire multi-acteurs, qui doit trouver toute sa place, en terme de moyens mis en œuvre, dans la planification écologique présentée par le Président de la République le 25 septembre dernier, au bénéfice de la transition écologique et de la lutte contre la pollution plastique, de la protection du pouvoir d'achat des Français, et des services publics locaux et, *in fine*, de la cohésion territoriale.